



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 15211

Texte de la question

M. François Asensi souhaite avoir de M. le ministre des affaires étrangères des informations sur l'intervention des forces françaises dans le conflit qui déchire actuellement la Côte-d'Ivoire. Ce conflit a fait jusqu'à maintenant de trop nombreuses victimes et une solution politique tarde à s'imposer. La présence de la France, tant militaire que diplomatique, s'emploie pourtant à favoriser une issue politique à cette crise. Néanmoins, aux yeux de l'opinion, son rôle et son action manquent parfois de visibilité. Nos communes ont souvent développé des relations d'amitié, de coopération, de jumelage avec leurs homologues africaines, notamment en Côte-d'Ivoire. La zone de Taï, qui abrite un parc national classé patrimoine de l'UNESCO, est l'une d'entre elles. Taï commune a développé des relations d'amitié avec Tremblay-en-France. Cette localité a apparemment connu des incursions meurtrières en provenance du Liberia voisin. Aujourd'hui, les partenaires ivoiriens des collectivités locales françaises interrogent logiquement les élus sur les choix politiques de protection de la France. Il souhaite savoir si la France met d'autres populations que ses ressortissants sous sa protection, quelle est la position de la France vis-à-vis des localités avec lesquelles nos communes ont des liens, s'il existe une politique ou, à défaut, une réflexion sur la préservation des régions classées « patrimoine mondial » par l'UNESCO. Enfin, il lui demande si le Gouvernement ne peut pas intervenir auprès du président du Liberia, Charles Taylor, reçu officiellement à l'Élysée en septembre 1998, pour que cessent les incursions dans la zone de Taï commune.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15211

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2313